

REPUBLIQUE

FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de TROYES
Canton de Vendevre sur Barse



Mairie de ROUILLY-SAINT-LOUP

27 rue Saint-Loup

10800

Tél : 03 25 41 58 39

Fax : 03 25 40 38 71

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 9 Juin 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 14

Convocation :

2 Juin 2020

Affichage convocation :

2 Juin 2020

L'an deux mille vingt

Le neuf Juin

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : LAMOTTE Marie Thérèse.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 9 Juin 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Vote des taux des taxes directes locales 2020 ;
- Vote des subventions 2020 ;
- Affectation des résultats 2019 au budget 2020 ;
- Détermination des indemnités du Maire et des adjoints ;
- Modification du délai de remboursement de l'avance faite au budget Lotissement ;
- Vote des budgets prévisionnels 2020 ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 9 Juin 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation :

2 Juin 2020

Affichage convocation :

2 Juin 2020

L'an deux mille vingt

Le neuf Juin

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LEOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : LAMOTTE Marie Thérèse.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Séance tenue à huis clos, approuvée à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Vote des taux des taxes directes locales 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE DE NE PAS MODIFIER les taxes directes locales et vote, par conséquent, pour l'année 2020 les taux suivants :

	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Taux d'imposition communaux	Produits
Taxe foncière (bâti)	337 258 €	25.46 %	86 575 €
Taxe foncière (non bâti)	56 160 €	19.35 %	10 991 €
TOTAL			99 821 €

Compensations de l'Etat :

TH : 3 666 € TF : 67 € TFHB : 1 332 € TP/CFE : 0 € = 5 065 €

A déduire le prélèvement du FNGIR : 49 934 €

Vote des subventions 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur AZIERE Francis, Président du club photos « L'œil du Loup » ne prend pas part au vote pour le montant de la subvention à cette association.

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2020 :

ADMR	200 €
UDCAFN (Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord)	40 €
AAPEI	70 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants)	40 €
Forme et Bien-être	350 €
L'œil du Loup	150 €
TOTAL	850 €

Affectation des résultats

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats de 2019 doivent être affectés aux budgets 2020, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Suite à l'adoption des comptes administratifs et, conformément aux comptes de gestion, les montants à reprendre en 2020 ont donc été présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE ces résultats aux budgets correspondants.

Indemnités du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vote des Budgets prévisionnels 2020

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2019, il faut désormais voter les budgets prévisionnels 2020 de la Commune et du Lotissement.

Monsieur le Maire présente le Budget communal 2020, en détaillant les dépenses et les recettes de fonctionnement puis les dépenses et recettes d'investissement.

Les résultats d'exploitation et d'investissement 2019 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire expose les crédits nécessaires pour la réalisation des projets de 2020. Il présente ensuite les dépenses et les recettes affectées au budget annexe du Lotissement qui sera créé au niveau de la Rue des Clausets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité, les Budgets prévisionnels 2020 de la Commune et du Lotissement tels qu'ils ont été présentés par Monsieur le Maire.

Modalités de remboursement de l'avance faite au budget annexe « Lotissement »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°21/2019 du 14/05/2019 dans laquelle le Conseil Municipal demandait le remboursement de l'avance de 300 000 € faite au Lotissement sur 3 exercices.

Au vu des bons résultats du budget Lotissement et au vu de l'état d'avancement des ventes de terrains, Monsieur le Maire propose de modifier cette durée de remboursement en passant de 3 annuités à 2.

Monsieur le Maire propose que le Budget Lotissement rembourse ces 300 000 € sur 2 exercices soit :

- 150 000 € en 2020 : un mandat de 150 000 € à l'article 16871 pour le Budget Lotissement et un titre à l'article 276341 pour le Budget Commune ;
- 150 000 € en 2021 : un mandat de 150 000 € à l'article 16871 pour le Budget Lotissement et un titre à l'article 276341 pour le Budget Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- MODIFIE les modalités de remboursement de cette avance de 300 000 € comme proposées par Monsieur le Maire.

Informations diverses

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Monsieur le Maire présente les mises à jour apportées au PCS et distribue la procédure d'appel à l'ensemble des conseillers municipaux.

Commissions communales :

- Commission des jeunes : 08/06/2020

Monsieur ROYER Mathieu, conseiller municipal rapporte les décisions prises lors de cette réunion.

Il annonce que Madame DI MALTA Magali a été désignée Vice-présidente de cette commission.

Il explique que la tranche d'âge ciblée pour les activités dédiées aux jeunes de la Commune a été portée à 10 – 16 ans.

Il annonce que la prochaine activité proposée aux jeunes sera l'embellissement de l'abri bus, avec l'apposition d'un dessin sous forme de tag sur cet abri bus.

Monsieur ROYER informe qu'une après-midi ping-pong pourrait également être proposée à ces jeunes au début des vacances scolaires, en fonction des disponibilités de la salle des fêtes.

- Commission des fêtes : 08/06/2020

Madame GOGIEN Florence, adjointe a été désignée Vice-présidente de cette commission.

Elle rapporte les décisions prises lors de cette réunion.

Il a été décidé que l'ensemble du Conseil Municipal serait le bienvenu pour l'organisation des manifestations et des cérémonies.

En ce qui concerne les aînés, Madame GOGIEN explique que leur nombre va augmenter assez fortement dans les années à venir. Elle rappelle que les colis ont coûté 1 650 € en 2019 et que le repas a coûté 3 146.50 € en 2020.

Il pourrait être envisagé de faire un choix entre le colis et le repas et de porter l'âge d'attribution à 70 ans.

Au vu de la crise sanitaire, il a également été décidé de supprimer les festivités du 14 juillet pour cette année.

La prochaine réunion aura lieu le 22/06/2020.

- Commission des bâtiments :

Monsieur LUDOT Jean-Raymond, Conseiller municipal présente le compte-rendu et annonce que Monsieur ROGER Sylvain, adjoint a été désigné Vice-président de cette commission.

Il rappelle le projet de construction de deux maisons jumelées et rappelle les constructeurs qui ont été contactés.

Monsieur LUDOT annonce qu'un appel d'offres va être réalisé et rappelle que le financement se fera par le biais d'un emprunt de 600 000 €.

Il rappelle que des travaux de voirie pourraient être réalisés en 2022 avec l'aménagement de deux chemins piétons. Ces travaux permettraient également la réfection de certaines canalisations d'eau potable.

Monsieur LUDOT explique que d'importants travaux vont également être réalisés sur la période 2021/2022 pour remettre en état le logement communal situé au dessus de l'école.

La Commune serait également intéressée par l'achat du terrain devant la Mairie si le propriétaire le mettait en vente.

D'autres travaux de voirie pourraient aussi être engagés dans les années à venir et notamment sur la Rue des Pâtures de Montceau. Ces travaux auraient un coût très important et pourraient être réalisés en 2025 lorsqu'un des emprunts de la Commune arrivera à échéance.

- Commission d'urbanisme :

Monsieur le Maire propose une réunion de la commission d'urbanisme le samedi 13 Juin à 9H15 à Menois, ce sera l'occasion d'aborder notamment le sujet des balises apposées au stop de Menois.

Madame MERLINO, agent du SLA (Service Local d'Aménagement) de Troyes s'est rendu sur place.

Distribution des masques :

Le Département de l'Aube a doté la Commune en masques réutilisables à raison d'un masque par habitant. Ces masques ont été distribués par l'équipe municipale.

Bulletin municipal :

Le Lupirullien sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants dans les prochains jours.

Courrier de Madame la Députée :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de félicitations à l'ensemble du Conseil Municipal adressé par Madame Valérie BAZIN-MALGRAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.